Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260330-2026_04_007-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 31 MARS 2026

Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage délibération : 3 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Arvest, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GRASSI Géraldine, LALLOUET Maëlle , LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LEVER Olivier, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**

Absents représentés : **HEMERY Ludivine absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE**
Absent excusé : **ROBIN Christophe**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 04 / 007 : Création de la commission de contrôle des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui ont été supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. Cette commission est obligatoire et elle est régie par l'article L.19 du code électoral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De créer cette commission de contrôle des listes électorales**
- **De désigner les conseillers municipaux suivants :**

Alain PORHEL, Jean-Yves BIZOUARN, Didier LE GALL, Steeve LE GALL, Olivier LEVER, Stéphanie PETILLON

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance — Le Maire

Gildas URIEN — Amélie CARO